Département de
Seine-et-Marne

## République Française COMMUNE DE CHARNY

Nombre de membres	Séance du 17 décembre 2022
en exercice: 15	L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept décembre l'assemblée régulièrement
<del></del>	convoquée le 17 décembre 2022, s'est réunie sous la présidence de
Présents: 10	Sont présents: Xavier FERREIRA, Daniel GUIMBARD, Didier DEBRIT, Pascal
	DEKEYSER, Dominique CRESPEAU, Antoine CHATELAIN, Arnaud LAFOSSE,
Votants: 12	Nathalie BAUGE, Christelle GUETGOT, Claire MERLIN
	Représentés: Valerie MUSSET par Didier DEBRIT, Laure PIGELET par Xavier
	FERREIRA
	Excuses:
	Absents: Edouard PROFFIT, Bruno BAUTISTA, Jean-Marc TCHANG
	Secrétaire de séance: Antoine CHATELAIN

Objet: VENTE Terrain Bontemps / Commune de CHARNY - 2022 DE 358

Monsieur le Maire informe qu'il faut régulariser la situation et acquérir le terrain de la famille BONTEMPS (Rue de la Mairie).

La Commune va acquérir la partie de terrain concernée : parcelle cadastrée B 756 pour 00ha00a96ca au 10 rue de la mairie.

La parcelle cadastrée B 756 pour un montant de 50 000 € avec frais de notaire en supplément (5400 €).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents s'y apportant correspondant à la parcelle B 756.

## <u>Objet: SDESM- GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ÉNERGIES, ET DE SERVICES ASSOCIÉS - 2022 DE 359</u>

## Vu

L'article L.2313 du code de la commande publique, Le code général des collectivités territoriales, La délibération du 25 mai 2022 du comité syndical du SDESM, L'acte constitutif du groupement de commandes ci-joint en annexe,

Considérant que la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie) du 7 décembre 2010, la loi de consommation du 17 mars 2014 et la loi relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019 disposent de la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité,

Considérant que le SDESM propose de coordonner un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergies, et de services associés.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à

12 des membres présents et représentés :

• APPROUVE le programme et les modalités financières.

- AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes d'énergies et services associés,
- APPROUVE les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes annexé à la présente délibération,
- AUTORISE le Maire à signer l'acte constitutif de groupement de commande et tout acte ou mesure nécessaire à son exécution,
- AUTORISE le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants.

## Objet: PRET D'UNE SALLE DU COMPLEXE POLYVALENT RAM O BUS - Renouvellement - 2022 DE 360

Monsieur le Maire informe qu'il faut renouveller la convention avec la CCPMF pour la mise à disposition d'une salle communale pour le Relais Petite Enfance intercommunal.

et décide de prêter la salle dite SR du complexe polyvalent à titre gracieux et autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et la communauté de communes.